

## Soudan: un chef rebelle du Darfour condamné à mort

**KHARTOUM (AFP) - Un tribunal soudanais a condamné à mort dimanche un chef rebelle du Darfour et sept autres membres de la rébellion, portant à 38 le nombre de rebelles condamnés à la pendaison pour une attaque sans précédent contre Khartoum qui avait fait 222 morts en mai.**



Des accusés (non identifiés): un chef rebelle du Darfour et sept membres de la rébellion, ont été condamnés à mort au tribunal à Khartoum, le 17 août 2008 (© AFP - Ashraf Shazly)

Abdelaziz Achr, beau-frère du chef du Mouvement pour la Justice et l'Egalité (JEM), Khalil Ibrahim, et sept autres membres présumés du groupe ont été condamnés à mort après un procès devant une cour spéciale à Khartoum.

Ils ont été reconnus coupables, en vertu de la loi criminelle et de la législation anti-terroriste, d'implication dans l'attaque contre Khartoum. Ils ont deux semaines pour faire appel.

A l'annonce du verdict, les accusés ont crié des slogans contre le gouvernement, ainsi que leurs proches à qui les autorités avaient interdit d'assister à l'audience, selon un journaliste de l'AFP.

L'avocat de la défense Kamal Omar a estimé que les peines prononcées dans cette affaire compliquaient les efforts pour parvenir à un règlement du conflit du Darfour.

"Nous allons faire appel mais notre appel n'aura aucun sens. Le juge soudanais n'est pas indépendant", a-t-il dénoncé à l'AFP.

Selon la loi soudanaise, toute condamnation à mort doit être ratifiée par une cour d'appel et la Cour suprême. Ensuite, elle doit être approuvée par le président Omar el-Béchr.

Le procureur de la CPI, Luis Moreno-Ocampo, a réclamé le 14 juillet un mandat d'arrêt contre le président Béchr pour "génocide" au Darfour où s'affrontent depuis 2003 forces gouvernementales appuyées par des milices arabes et mouvements rebelles, a fait jusqu'à 300.000 morts, selon l'ONU, quelque 10.000 selon Khartoum.

Trente personnes ont déjà été condamnées à mort par des tribunaux spéciaux pour implication dans l'attaque du JEM contre Khartoum.

A la suite de ces procès, les Nations unies se sont dites inquiètes du fait que "le processus judiciaire pourrait ne pas avoir respecté les normes internationales".

Les avocats de la défense estiment que les tribunaux spéciaux sont anticonstitutionnels et ne garantissent pas les droits de leurs clients.